

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 5 février 2010

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 157 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Francis ALLOUCH - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - René CANEZZI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DI MECO - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Mourad KAHOU - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Jean-Paul MARIA-FABRI - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Christine ORTIZ - Frédéric OUNANIAN - Gilles PAGLIUCA - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gérard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre REPIQUET - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Jocelyn ZEITOUN - Karim ZERIBI.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité

DTUP 003-1798/10 CC

■ Plan Quinquennal d'Investissement 2009/2013 - Approbation d'une convention de partenariat et de financement avec le Département des Bouches-du-Rhône pour l'étude du schéma d'organisation du système de transport collectif en site propre du secteur nord de Marseille
MMT 10/3957/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Dans le cadre de son objectif de développement du réseau de transports collectifs en site propre de l'agglomération marseillaise, la Communauté Urbaine a décidé de prolonger vers le nord la ligne 2 de métro, de Bougainville jusqu'au boulevard du Capitaine Gèze et de créer un pôle d'échanges à proximité immédiate de la station Capitaine Gèze afin de faciliter les échanges entre la future station de métro Gèze, les terminus des lignes de cars départementales et régionales, les terminus de lignes de bus desservant le Nord de Marseille, ainsi que certaines lignes de cars internationales.

L'organisation de ces lignes de transports relève de la compétence de la Communauté Urbaine MPM, voire de la Région et du Département pour les réseaux les concernant.

De manière à déterminer les grands objectifs d'amélioration du système de transport collectif au Nord de Marseille, est apparue la nécessité de lancer une étude ayant pour objet l'élaboration d'un Schéma d'Organisation du Système de Transport Collectif en Site Propre sur le secteur Nord de Marseille à l'horizon 2030, avec des échéances intermédiaires (2013 et 2020).

Ce schéma doit se traduire par une organisation physique privilégiant l'intermodalité et l'efficacité (accroissement de la fréquentation des transports collectifs, diminution de l'usage des véhicules particuliers). Ce schéma intégrera le réseau ferroviaire, le réseau départemental, et le réseau urbain (T.C.S.P. + bus), à l'intérieur d'un périmètre correspondant à la partie nord de Marseille délimitée au sud-est par un axe correspondant à la ligne 1 du métro prolongé depuis les Réformés jusqu'au Vieux-Port, à l'ouest par le littoral, au nord par la limite communale (intégrant Septèmes-les-Vallons, Plan-de-Cuques et Allauch). Les résultats attendus de l'étude doivent permettre de proposer un schéma à long terme du réseau avec une programmation technique et financière et de préparer les réservations pour les TCSP dans le périmètre de l'extension de l'opération Euroméditerranée vers le nord.

Cette étude sera conduite sous la maîtrise d'ouvrage de MPM, sur une période de 7 mois à compter de la notification du marché prévue début 2010.

Par ailleurs, dans le cadre du plan quinquennal d'investissement 2009-2013 voté par le Conseil Général des Bouches du Rhône, une enveloppe de 150 millions d'euros a été affectée au développement des transports collectifs sur le territoire de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole.

A cet effet, et pour la mise en œuvre de ce dernier, une convention cadre a été conclue entre la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et le Département des Bouches du Rhône, approuvée par délibération du Conseil Communautaire FCT 009-1141/09/CC du 26 mars 2009.

L'étude précitée s'intègre pleinement dans le cadre des études générales du volet transport du plan quinquennal et c'est dans ce cadre que le Département des Bouches-du-Rhône participera au financement de l'étude précitée à hauteur de 50% du coût total prévisionnel de cette dernière.

Il est par conséquent proposé au Bureau de Communauté d'approuver la convention actant les modalités de partenariat et de financement de l'étude précitée.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération 004-314/08/CC du 31 mai 2008 portant délégation du Conseil de Communauté au Président et au Bureau ;
- La délibération du Conseil de Communauté FCT 009/1141/09 CC du 26 mars 2009 approuvant la convention cadre conclue entre MPM et le Conseil Général des Bouches du Rhône .

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que dans le cadre du plan Quinquennal d'Investissement 2009-2013 et du schéma d'organisation du système de TCSP sur le secteur nord de Marseille, le Département des Bouches-du-Rhône et la Communauté Urbaine MPM ont décidé d'être partenaires compte tenu de leurs objectifs communs ;
- Qu'il convient d'autoriser Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, ou son représentant, à signer la convention de partenariat et de financement correspondante.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la convention de partenariat et de financement ci-annexée entre la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole et le Département des Bouches du Rhône relative aux études du schéma d'organisation du système de Transport Collectif en Site Propre du nord de Marseille,

Le Département des Bouches du Rhône versera à la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole une participation de 90 000 euros HT.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention.

Article 3 :

La recette sera constatée sur le budget de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole au titre des exercices 2010 - Opération « études générales pour l'amélioration du système de transports collectifs sur l'agglomération marseillaise », Sous Politique C360 - Nature 1326 - Fonction 815.

Pour Visa,
La Vice-Présidente Déléguée aux Transports

Marie-Louise LOTA

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développer les transports urbains et
périurbains

André MOLINO

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI